
Modification des Conditions générales applicables au financement du développement agricole

Additif

Cote du document: EB 2022/137/R.41/Add.1

Point de l'ordre du jour: 17 d)

Date: 9 décembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Additif

Le Conseil d'administration est invité à examiner les modifications apportées au document EB 2022/137/R.41. Les modifications sont indiquées ci-après (le texte supprimé est en gras et barré et le texte ajouté est en gras et souligné).

À la page 5, la section 7.05 d) est modifiée comme suit:

« Par voie de notification à l'Emprunteur/au Bénéficiaire, le Fonds ~~peut demander~~ **demande** que l'ensemble des dossiers ~~d'appels d'offre et de contrats relatifs aux~~ **se rapportant à la passation des marchés de biens, travaux et services relatifs au projet** financés au moyen du financement contiennent des clauses imposant aux soumissionnaires, fournisseurs, entreprises contractantes, sous-traitants et consultants de:

- i) respecter les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA actualisées, susceptibles d'être modifiées périodiquement (PESEC actualisées);
- ii) se conformer à la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations et à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi qu'à sa Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, susceptibles d'être modifiées périodiquement;
- iii) permettre au Fonds d'examiner l'ensemble des dossiers d'appel d'offres, contrats, plaintes de soumissionnaires et des pièces s'y rapportant;
- iv) conserver l'ensemble des documents et pièces (y compris les pièces sous format électronique) se rapportant à l'appel d'offres ou au marché pendant au moins trois ans à compter de l'achèvement de la procédure d'appel d'offres ou de l'exécution du contrat;
- v) coopérer pleinement avec les agents ou les représentants du Fonds chargés d'effectuer un audit ou une enquête. »